

Règlement du jeu « avec le CIC, goûtez à une autre relation bancaire »

ARTICLE 1 - Organisation

Banque CIC Ouest, SA au capital de 83 780 000 euros dont le Siège Social est 2, avenue Jean-Claude Bonduelle à Nantes (44000), organise, pour le compte de son agence bancaire sise 54 rue du Général Leclerc – 35580 GUICHEN, un jeu intitulé « Avec le CIC, goûtez à une autre relation bancaire », qui se déroulera les 4, 6 et 14 décembre 2013.

Ce jeu est gratuit, sans obligation d'achat. Il désignera, par tirage au sort, 1 gagnant.

ARTICLE 2 - Conditions de participation

Ce jeu est ouvert à toute personne physique, majeure, ayant la capacité juridique, résidant sur le territoire du CIC Ouest, s'ayant vu remettre un bulletin de participation par un représentant du CIC présent à cet effet chez le commerçant participant à cette opération (Boulangerie Bazin – 2 rue Luc Urbain - 35580 GUICHEN)

Les salariés et retraités des Banques CIC et Crédit Mutuel et de leurs filiales, le personnel de la boulangerie participante, ainsi que les membres de leur famille (conjoint, concubin, enfants, ascendants directs et collatéraux) ne peuvent pas participer au jeu.

La participation à ce jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

ARTICLE 3 - Modalités de participation

Les participants au jeu compléteront sur place le bulletin qui leur sera remis par le représentant du CIC Ouest présent à cet effet chez le boulanger participant puis le remettront directement à ce même représentant du CIC Ouest.

En échange, les participants se verront remettre un bon cadeau leur donnant droit à une baguette de pain qui leur sera offerte le jour même par le boulanger. Ce bon, non cumulable, sera à utiliser immédiatement.

La participation au jeu ne peut se faire qu'au moyen de ce seul bulletin. Il ne sera accepté qu'un seul bulletin de participation (mêmes noms, prénoms et adresse). En cas de pluralité de participation au nom de la même personne, chaque bulletin sera réputé nul. Ne seront pas pris en considération les bulletins sans adresse, incomplets, illisibles ou raturés.

Les participants font élection de domicile à l'adresse indiquée sur le bulletin de participation

ARTICLE 4 – Description des dotations

Présentation des lots : un iPad Mini -16 GO – Wifi mis en jeu (valeur 339 €, passée à 299 € prix public au 1^{er} novembre 2013).

ARTICLE 5 – Tirage au sort

Le tirage au sort sera effectué par les organisateurs et devant témoins. Il aura lieu 19 décembre 2013 dans les locaux de l'agence de GUICHEN. Le tirage au sort sera effectué parmi tous les bulletins de participation valides recueillis par le représentant du CIC Ouest.

ARTICLE 6 – Avis de gain

Les gagnants sont avertis individuellement par téléphone ou courrier ou e-mail dans un délai de 30 jours suivant le tirage au sort qui les aura désignés. Aucun appel ni courrier ne sera en revanche adressé aux participants qui n'auront pas gagné.

ARTICLE 7 – Attribution des lots

Le gagnant devra se présenter auprès de l'agence bancaire qui l'aura averti, muni de sa pièce d'identité, afin que lui soit remis son lot.

Lors de la remise du lot, le gagnant signera une attestation signifiant qu'il a bien reçu le prix qu'il avait gagné.

Tout lot non réclamé par le gagnant, dans les 45 jours suivants le tirage, ne sera pas attribué.

ARTICLE 8 – Consultation du règlement

Le simple fait de participer entraîne l'acceptation pleine et entière du présent règlement du jeu déposé à la SCP Levesque, Callard et Bréhéret, huissiers de justice associés à Vertou (44130) 1 rue Auguste Saupin.

Le règlement des opérations est adressé gratuitement à toute personne en faisant la demande écrite à l'adresse suivante: CIC Ouest, Direction Développement Appui Commercial, 2 avenue Jean-Claude Bonduelle 44000 Nantes. Le remboursement du timbre nécessaire à la demande du présent règlement sera remboursé au tarif en vigueur. Ces demandes doivent être effectuées au plus tard 15 jours après la date de clôture du jeu.

Il peut être consulté dans l'agence CIC Ouest concernée par le présent jeu.

Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique concernant les modalités du jeu, la détermination des gagnants et l'interprétation ou l'application du règlement.

ARTICLE 9 – Loi informatique et libertés

Les informations recueillies à l'aide du bulletin de participation peuvent faire l'objet d'un traitement automatisé.

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, les données personnelles collectées sur toutes les personnes citées sur le bulletin seront utilisées pour l'organisation du tirage au sort et la remise des lots ainsi qu'à des fins de prospection commerciale. Elles ne pourront être communiquées à des tiers que pour les seules nécessités afférentes aux finalités sus évoquées, et pour répondre, le cas échéant, aux obligations légales et réglementaires.

Toutes les personnes citées sur le bulletin disposent d'un droit d'accès, de rectification, de communication et d'opposition sur simple demande auprès de Banque CIC Ouest - 2 avenue Jean Claude Bonduelle - BP 84001 - 44040 Nantes Cedex.

Les gagnants autorisent l'utilisation éventuelle de leur nom et de leur photographie dans toute manifestation publi-promotionnelle ou purement informative liée au présent jeu, en donnant leur accord écrit sur les dispositions du présent article, conformément à la législation en vigueur. Cette utilisation ne pourra pas ouvrir d'autres droits que le prix gagné.

ARTICLE 10 - Divers

Toutes difficultés quant à l'application du présent règlement feront l'objet d'une interprétation souveraine des organisateurs. Les contestations ne seront recevables que dans un délai de 2 mois après le tirage au sort. La Société organisatrice se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler le jeu si les circonstances l'exigent.

Elle ne saurait être responsable de tout fait qui pourrait lui être imputable notamment en cas de force majeure susceptible de modifier, perturber ou annuler le jeu. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

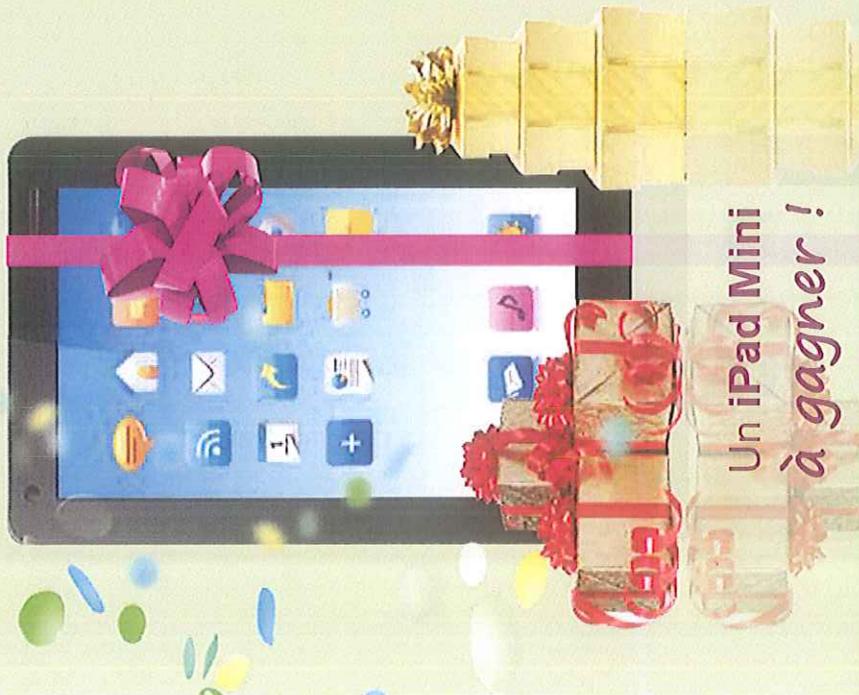
ARTICLE 11 – Loi applicable

Le présent règlement est régi par la loi française.



Parce que le monde bouge.

Pour participer, complétez le bulletin ci-dessous et remettez-le à votre représentant CIC Bretagne.



Un iPad Mini
à gagner !

Bulletin de participation

Je souhaite participer gratuitement au tirage au sort

Je souhaite recevoir des informations du CIC

Mme

M.

Mlle

Nom (majuscules)* :

Prénom * :

Adresse * :

Code postal Ville* :

Téléphone(s) * :

e-mail :

Je suis
client(e) CIC

Je ne suis pas
client(e) CIC

Remettez ce bon cadeau à votre boulanger : une
baguette de pain vous est offerte par l'agence
CIC de Guichen !



valable aujourd'hui / / 2013
chez votre boulanger :

Boulangerie BAZIN

2 rue Luc Urbain
35580 GUICHEN

* Champs obligatoires

Bon cadeau valable pour le jour indiqué ci-dessus.
Dans la limite d'un bon par foyer.
Opération organisée sur les 3 jours suivants : mercredi 4 décembre,
jeudi 5 décembre, samedi 14 décembre 2013.

L'agence CIC de Guichen vous offre votre baguette !



CIC Bretagne

Parce que le monde bouge.

La Banque CIC Ouest, organise un jeu par tirage au sort les 4, 6 et 14 décembre 2013, pour le compte de son agence de Guichen. Jeu gratuit et sans obligation d'achat, ouvert à toute personne physique (à l'exclusion du personnel des banques du groupe CM-CIC, du personnel de la boulangerie participante, et des membres de leur famille en ligne directe), majeure, ayant la capacité juridique, résidant sur le territoire géographique du CIC Ouest, ayant complété et déposé ce bulletin auprès d'un représentant du CIC présent à cet effet chez le boulanger participant. Le tirage au sort, effectué le 19 décembre 2013 dans les locaux de l'agence de Guichen, désignera 1 bulletin gagnant. Le lot mis en jeu est un iPad Mini - 16 GO - WiFi (valeur 299 € - prix public). La participation au jeu est limitée à un bulletin par foyer. Les réponses figurant sur le bulletin d'inscription ont un caractère obligatoire. L'inscription informatique et libérée du 6 janvier 1978, les données personnelles collectées seront utilisées pour l'organisation du tirage au sort et de la remise des lots ainsi qu'à des fins de prospections commerciales. Elles ne pourront être communiquées à des tiers que pour les seules nécessités afférentes aux finalités sus-évoquées, et pour répondre, le cas échéant, aux obligations légales et réglementaires. Les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification, de communication et d'opposition sur simple demande auprès de Banque CIC Ouest - 2 avenue Jean Claude Bonduello - BP 84001 - 44040 Nantes Cedex. Le simple fait de participer entraîne l'acceptation pleine et entière du règlement déposé à la SCP Levesque, Callard et Bréherot, huissiers de justice associés, 1 rue Auguste Saupin - 44120 Vertou. Le règlement complet sera adressé à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande écrite, au plus tard 15 jours après la date de clôture du jeu, à l'adresse suivante : CIC Ouest, Développement Appui Commercial, 2 avenue Jean-Claude Bonduello 44000 Nantes. La société organisatrice se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler le jeu si des circonstances extérieures à sa volonté l'exigent.

CIC Bretagne

Banque CIC Ouest, 2 avenue Jean-Claude Bonduello, BP 84001, 44040 Nantes Cedex 1 - SA au capital de 83 780 000 € - SIREN 855 801 072 RCS Nantes - LBF 465. Banque régie par les articles L511-1 et suivants du Code monétaire et financier. Pour les opérations effectuées en sa qualité d'intermédiaire en opérations d'assurance : N° ORIAS 07 008 480 (www.orias.fr). Contrats d'assurances souscrits auprès de ACM VIE SA et ACM IARD SA régie par le code des assurances et distribués sous la marque CIC Assurances. CIC Mobile est un service de l'opérateur NRJ Mobile proposé par le CIC, NRJ Mobile, SAS, RCS Paris 421 713 892.

Aujourd'hui, le CIC vous offre votre baguette !

▶ Avec le CIC, goûtez à une autre
relation bancaire ...

CIC Bretagne